

SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

L'An deux mille vingt et un, le six du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le trente du mois de juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des fêtes (art 2121-7 du CGCT), sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Thierry **MARCHOUX**, Louis **PARCE**, Sébastien **MARCHAND**, Ludovic **MORESVE**, Claude **RIDET**, MMES Amandine **AUBERT**, Claudine **LOPEZ**, Nathalie **PIRONNET**.

Absents Excusés : Abel **DE NEVE**, Mickaël **MARECHAU**.

Monsieur Abel DE NEVE a donné pouvoir à Madame Amandine AUBERT

Monsieur Mickaël MARECHAU a donné pouvoir à Monsieur Sébastien MARCHAND

Monsieur Claude RIDET est désignée secrétaire de séance
(art. L. 2121-15 du CGCT).

ORDRE DU JOUR :

- 1 Complément d'aménagement du centre bourg
- 2 Commission locale d'action sociale
- 3 Décision modificative
- 4 Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021 est approuvé

1 Complément d'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 2 mars dernier, il avait été décidé la pose de bordures en béton et le remplissage des écluses avec du béton désactivé. Madame TAGBO (STA) en a discuté avec Mme ROLAND (ABF), qui n'en veut absolument pas. Le STA ne s'opposera pas à l'Architecte des Bâtiments.

La problématique étant la réduction de la vitesse dans le bourg, les élus constatent que les aménagements qui sont sous forme de marquage au sol ne font pas ralentir les véhicules.

Monsieur le Maire présente un jardinière bois dans laquelle sera posé un panneau J4 pour se substituer aux plots provisoires.

Il propose aux élus la pose de jardinières, formant un obstacle et par conséquent un ralentissement des véhicules.

Les jardinières seront installées, de petits arbustes fleuris garniront celles-ci.

Il ne sera fait aucune demande auprès des services de la DDT et de l'ABF

L'arrêt minute sera matérialisé par un marquage au sol de couleur bleue.

2021-020 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - aménagement pour cacher les postes électriques nécessaires aux pompes de relevage

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine a la compétence Assainissement. Dans ce cadre, elle a réalisé des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif et elle a installé des postes d'électricité à proximité de l'église, bâtiment classé. Le service territorial de l'architecture et des bâtiments a accepté la pose desdits postes à la condition qu'un habillage bois soit posé.

Monsieur Francis Baisson, Vice-président en charge de ce dossier, transmet à Monsieur le Maire les devis demandés par le Service Assainissement pour ces cache-compteur. La commune est invitée à assumer ces travaux.

Après avoir pris connaissance des devis,

Entreprise	Montant Hors Taxes	Montant TTC
DESPERCHES	2 280.00 €	2 736.00 €
DUBOIS MENUISERIE	1 852.83 €	2 222.52 €
BERLAND	2 070.00 €	2 484.00 €
CHABOISSON	1 348.80 €	1 618.56 €

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise CHABOISSON

Monsieur Sébastien MARCHAND remarque que les propriétaires des habitations raccordables à l'assainissement collectif ont reçu un courrier les informant du coût de la taxe de raccordement ainsi que la facture mais pas de courrier pour leur dire s'ils peuvent se raccorder.

Monsieur le Maire voit ce dossier avec son collègue Monsieur Baisson.

2 Commission locale d'action sociale

La compétence sociale sur le territoire de la CCLST est exercée par le CIAS Loches Sud Touraine, établissement public, depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le CIAS propose aux communes de créer une commission locale d'action sociale (CLAS), la commune n'a plus de CCAS depuis le 31 décembre 2018.

1) La commune peut recevoir des demandes de secours financiers instruites exclusivement par les travailleurs sociaux de la MDS (maison départementale de la solidarité). La commune devra émettre un avis qui sera en conformité avec la grille de secours du CIAS ;

2) la commune peut recevoir des demandes d'aide alimentaire instruite par le CIAS exclusivement

La commune émet un avis dans le respect d'un reste à vivre.

Le CLAS peut être composé soit que d'élus (nombre est à fixer par la commune, soit paritaire (avec des membres désignés extérieurs représentant de la sphère associative de la commune ou ayant une compétence dans le domaine social)

*Après avoir pris connaissance de ce dossier, les élus en débattent. Certaines questions restant sans réponses
Ce dossier sera présentée au prochain conseil.*

3 *Décision modificative*

2021-019 / DECISION MODIFICATIVE - N° 1

Dans le cadre du budget primitif, les écritures d'amortissement ont été budgétée. La participation de la commune pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés en 2020 n'a pas été pris en compte dans le calcul des amortissements 2021. Il convient de rectifier ce fait et effectuer des virements de crédits pour ensuite procéder aux écritures d'amortissement.

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants :

Sens	Chap.	Compte	Opér.	Libellé	montant
D	042	6811		Dotation aux amortissements	+ 1 100.00 €
D	022	022		Dépenses imprévues en fonctionnement.	- 1 000.00 €
R	13	1321	156	Subvention Etat et Etablissements Publics	-1 000.00 €
R	040	2804158 2		Amortissement Bâtiments et Installations	+ 1000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, approuve les virements de crédits proposés.

4 *Affaires diverses*

14 Juillet

L'épidémie du COVID repart à la hausse, la commune décide de ne pas organiser pas de jeux pour les enfants le jour du 14 juillet. Il serait difficile d'appliquer les règles sanitaires.

Comité des Fêtes - Vaisselle

Le Comité des fêtes donne à la commune de la vaisselle.

200 unités d'assiettes blanches, à dessert, fourchettes, couteaux, cuillères à soupe, verres à pied, 9 plats ronds en faïence, 22 salières, 57 cuillères à café, corbeilles à pain.

Comité des Fêtes - Peinture

Entretien du local au terrain des sports. La commune achète la peinture et les membres du Comité des Fêtes se chargent de peindre menuiseries et murs.

Association du Théâtre

L'association de théâtre « au fil du Rémillon » est dissoute. Que faire des affaires qui sont stockées dans le sous-sol de l'ancienne école. Il y a des tréteaux, scène, divers éléments de décoration, des costumes etc....

Le Comité des Fêtes souhaite récupérer cet espace pour entreposer leurs propres matériels.

Monsieur le Maire demande à Monsieur ROYER, le dernier président, de libérer cet espace.

JAN – Toiture

Un nouveau courrier lui est adressé de mise en demeure d'effectuer les travaux de toiture.

Décisions

<i>numéro</i>	<i>Objet</i>
2021-007	<i>Décision portant attribution d'une concession Monsieur QUIBECH pour une durée de 15 ans</i>